



CONSEIL MUNICIPAL du 18 JUILLET 2024

- PROCÈS-VERBAL -

Nombre de Membres :

- en exercice 15
- présents 11
- votants 13
- quorum 08

date convocation : 09/07/2024

date d'affichage : 09/07/2024

Le Conseil Municipal de CUFFY (Cher) dûment convoqué s'est réuni le JEUDI 18 JUILLET 2024 à 18 H 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. HURABIELLE, Maire.

Présents : MM. et Mmes HURABIELLE LYON LORRE DUCROT KALUZNY (arrivée 18h50) BAUJARD PENARD LEJEUNE PASTOUT PILLIER BARON

Absents : Mr LESUEUR
Mme DUPOUY, excusée
Mme ROCHE procuration à M. BARON
Mme CHAHINIAN procuration à Mme PENARD

Secrétaire de séance : Mme LORRE

Aucune remarque n'ayant été formulée par les membres du conseil, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

1) COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS / POINT SUR LES TRAVAUX

Voirie

Le CM fait le point sur :

- le choix de l'entreprise qui interviendra pour effectuer le changement des fenêtres en bois de la Mairie (voté à l'unanimité). Il a été retenu l'entreprise MENUISERIE TRIBOULET pour un montant de 14768.92€ TTC
- les travaux réalisés depuis le début de l'année et prévu au budget : création d'une rampe PMR, pose d'une clôture et d'un portail à l'école maternelle ainsi que le nivellement du terrain ; coupe et taille d'arbre, travaux de curage, reconduction du marché pour la tonte et le débroussaillage ainsi que plusieurs passages concernant La Loire à Vélo)
- les différents travaux à venir :
 - réfection du bas de l'Allée de Bosne
 - rehaussement du portail d'entrée de l'école maternelle (remerciement à M. GUENOT Damien)
 - rebouchage des nids de poules dans diverses rues (prévu fin juillet début août)
 - poursuite de l'aménagement du jardin de l'école (changement de clôture)
- l'installation d'un panneau « STOP » à l'intersection « rue de la Chappe -RD45 » car peu de visibilité suite à la construction d'un mur
- la pose du panneau « 50 » à la Grenouille qui devrait être posé dans les plus brefs délais par la DDT
- l'intervention d'un géomètre concernant le mur d'enceinte de l'école primaire afin de vérifier l'alignement
- la réalisation d'un Diagnostic de Performance Energétique aux 3 logements de La Cure.
- l'impossibilité d'effectuer la collecte des ordures ménagères suite à des stationnement gênants Rue des Ecluses
- l'envoi des registres d'état civil (de 1974 à 2022) afin de les faire relier
- choix concernant l'achat d'une armoire sécurisée pour le stockage des registres d'état civil à la société SEDI pour un montant de 2642.00€ TTC (voté à l'unanimité)

Affaires scolaires

Le CM note que :

- le dernier conseil d'école a eu lieu le mardi 11 juin
- la remise de livres aux 7 enfants entrant en classe de 6^{ème} a été effectuée par Mme KALUZNY et Mme LEJEUNE lors de la kermesse de l'école du 5 juillet
- les effectifs provisoires pour l'année scolaire 2024 / 2025 sont estimés à 83 élèves pour 4 classes ; il est rappelé qu'en dessous de 80 élèves scolarisés une fermeture de classe est probable
- l'accord pour le renouvellement de la dérogation de la semaine des 4 jours

2) OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES

Après en avoir délibéré l'Assemblée décide à l'unanimité :

- de fixer comme suit les tarifs cantine/garderie pour l'année scolaire 2024 / 2025 :

. repas maternelle	2,85 €	. garderie mensuelle	20,00 €
. repas primaire + adultes	3,20 €	. garderie jour	3,00 €

- il est rappelé que la commune n'a aucune obligation de fournir les goûters. Suite à des remarques d'une minorité de parents sur la composition des goûters (même composition depuis plus de 20 ans), ces derniers seront donc supprimés à partir de la rentrée 2024/2025. (12 pour et une abstention M. BAUJARD)

- de maintenir le montant du loyer de la Sté de Chasse à 80,00 € pour 2024 par 11 voix pour et 2 contre (Mme KALUZNY et Mr BAUJARD)

A l'unanimité :

- de réviser le loyer du bureau de poste suite à l'expiration de la période triennale (4080.00€)
- de louer le logement du RDC de la Cure pour un montant mensuel de 400 € à Mme GUENOT
- de renouveler la convention de mise à disposition de parcelles communales au lieu-dit « Champ Beaulieu » à Mr LABORDE pour une durée de 3 ans
- du renouvellement l'autorisation d'occupation temporaire de la HALLE NAUTIQUE (de janvier 2025 à décembre 2027) pour un

- loyer annuel de 5000 €
- classement de la commune dans le nouveau zonage Zone Ruralités Revitalisation (FRR)
 - d'instaurer l'exonération de taxe foncière dans les zones France Ruralités Revitalisation

3) PERSONNEL COMMUNAL

L'assemblée note :

- la suppression de poste de deux agents suite au départ en retraite (Mme RAIMOND et Mme CHAUMARD)
- la souscription d'une convention auprès de l'association ASER afin d'effectuer des missions de nettoyage et désherbage durant la période estivale
- l'arrêt maladie de M. CASSIOT du 09 juin au 05 août 2024
- le remplacement de Mme BLAHYJ par Mme BIET (du 06 mai au 05 juillet 2024)
- le recrutement d'un agent contractuel à compter du lundi 2 septembre pour pallier à l'absence de Mme BLAHYJ
- la titularisation de Mme GUENOT au 1^{er} juillet 2024
- la titularisation de Mme DAPOGNY au 1^{er} septembre 2024

4) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Après avoir rappelé que les comptes-rendus des différentes réunions de la CDC sont diffusés à chaque conseiller, M. le Maire fait le point sur les dossiers concernant :

- la session d'été du centre de loisirs du 08 juillet au 30 août sur les 2 sites de Cours-les-Barres
- l'organisation également durant cette période estivale de 3 mini séjours (initiations motocross, campinget ferme pédagogique)
- l'entretien des digues de Loire (broyage d'Apremont sur Allier à Marseille les Aubigny)
- la construction de la maison domotique à TORTERON en cours (10 logements)

5) QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée prend note :

- de la présence de l'office de Tourisme sur le Marché d'été les vendredis 12 et 26 juillet ainsi que le 09 août
- du courrier de remerciement de Mme RAIMOND suite à son départ en retraite
- du courrier de remerciement de Mme PENARD suite au décès de son père
- la mise en place sur le site internet d'un accès adapté aux personnes en situation de handicap pour un coût d'environ 1500€
- désignation d'un référent communal ambrosie (plante invasive)
- que le concours « Maisons Fleuris » à eu lieu le 18 juillet.

Mr LYON propose de valoriser le terrain communal Rue du Champ Grillau en le mettant à disposition. Il est rappelé que le dépôt de déchets verts est interdit sur ce terrain.

Mme KALUZNY souhaite que les usagers soient informés lors du dépôt d'une demande de permis de construire de l'importance de l'intégration paysagère (haies champêtres) .

Mr DUCROT (voir annexe)

Mr PILLIER convie les membres du CM au tournoi du Club de Tennis

Mme PENARD signale des nids de poule Rue des Vieilles Rames provoquant des projections sur le mur d'enceinte d'une habitation lors du passage de véhicules

Mme LEJEUNE rapporte que des ardoises sur le toit de l'église sont déplacées et qu'un risque d'humidité est à prévoir. Il est également signalé la déambulation récurrente de chiens

Mr BAUJARD indique qu'une remorque de poids lourds est régulièrement stationnée au pied de la levée du Déversoir.

CIVISME :

Il est rappelé que les feux sont autorisés uniquement du 1^{er} octobre au 30 avril le matin (voir arrêté portant interdiction de feux)
Un rappel est également fait contre les nuisances sonores (arrêté relatif à la lutte contre les bruits de voisinage)
Ces deux arrêtés ont été publiés dans le bulletin Municipal d'avril et se trouvent également sur le site internet.

- Séance levée à 20 H 50 -

Le Maire,

Olivier HURABIELLE



La secrétaire de séance,

Odile LORRE

Questions diverses

- Le poteau de signalisation « cédez le passage » et les plots détériorés au centre social seront prochainement remplacés, les auteurs ayant été identifiés.
- Le rebouchage des trous impasse des Breuilles et sur une grande partie des rues de la commune a été réalisé.
- Les travaux d'enfouissement de l'éclairage public rue des fourmis est en cours.
- Le nivellement du terrain de l'école primaire sera réalisé pendant les vacances scolaires
- Des architectes sont venus visiter les bâtiments communaux du Guétin dans le cadre d'une étude de faisabilité du projet de rénovation porté par l'EPFLI et la municipalité.
- Une relance a été faite auprès de madame Perrot de VNF, concernant le ravinement sous le trottoir rue du port et la haie obstruant le logo de l'escale du Guétin.
- Des riverains se plaignent de l'incivilité concernant le bruit et le brulage de déchets vert. Il est rappelé qu'il y a des arrêtés encadrant ces activités et qu'il faut contacter la gendarmerie sur le non-respect de ceux-ci.
- Les riverains du Guétin s'inquiètent de la dégradation du mur de la RD976, des pierres tombent, les escaliers sont dégradés et risquent des accidents corporels.
- La barrière d'accès entre les deux ponts au Guétin a été remplacée.

